

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 octobre 2023 - Délibération n° 2023/10/01

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE.

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, à dix-sept heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 26 septembre 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAILLARD Thierry – GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques - NOURRISEAU Pierre-Marie
SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : SIMON-CHAUTEMPS Franck.

Pouvoirs : SIMON-CHAUTEMPS Franck donne pouvoir à Sylvain GAUDY.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	-	-	-	-	-

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20230425 en date du 04 avril 2023 approuvant la création d'un fonds de concours à destination de ses communes membres et votant le règlement afférent.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20230428 en date du 04 avril 2023 votant le projet de budget général 2023 comprenant des crédits alloués audit fonds de concours ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Commune de Saint-Junien-la-Bregère a déposé un dossier de demande en date du 30 mai 2023, complétée 4 septembre 2023.

Les services de la Communauté de communes ont examiné les éléments et déclaré le dossier complet.

La demande concerne la réalisation de travaux de renforcement de la voie communale n°11 dans la traversée du village de Truffy sur une longueur de 500 mètres. Ces travaux vont notamment permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales qui dégradent la voirie du fait d'un important pourcentage de pente.

Par délibération n°2023_17 du 12 mai 2023, la Commune de St-Junien-la-Bregère a fixé le plan de financement prévisionnel pour cette opération.

Ce plan de financement prévisionnel ayant été présenté sur des montant de travaux TTC, il conviendra que la commune précise son plan de financement définitif afin que le fonds de concours s'appuie sur un montant de travaux HT :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant (€ HT)	Financeurs		
Travaux COLAS	13 668,45	Communauté de communes	5 000,00	36,58%
		Auto-financement Commune	8 668,45	63,42%
Total :	13 668,45		13 668,45	100,00%

Pour rappel, le fonds de concours sera versé après la signature d'une convention prévoyant une caducité à 3 ans en cas de non-réalisation et sur justificatif :

- ⑤ Bilan financier définitif de l'opération visé par le comptable et par le Maire ;
- ⑤ Etat des subventions perçues
- ⑤ Justificatif de la publicité (la commune s'engage à afficher le financement de Creuse-Sud-Ouest et à apposer le logo de la Communauté de Communes sur tous documents et supports relatifs à ce projet (panneau de chantier, panneau des partenaires, etc.)

M. Le Président rappelle qu'il est autorisé par le Conseil communautaire à signer ladite convention avec la commune requérante.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, conformément à la délégation donnée par le Conseil communautaire pour attribuer les fonds de concours aux communes membres :

- Décide d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 5000€ à la commune de Saint-Junien-La-Bregère;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 ;
- Autorise le versement au bénéfice de la commune de Saint-Junien-La-Bregère après réception de l'ensemble des pièces justificatives attendues dans le cadre de la convention ;
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink. The signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top and 'Creuse-Sud-Ouest' at the bottom. The signature is written in a cursive, somewhat abstract style, with long, sweeping strokes that extend across the stamp and into the surrounding white space.